

CANADA
Province de Québec
M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue lundi le 3 octobre 2011, à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
M. Charles Rondeau, conseiller
M. Éric Galipeau, conseiller– maire substitut
M. Paul Gorley, conseiller
M. Sylvain J. Forest, conseiller
Mme Francine Jolivette, conseillère

M. Jim Smith, directeur général et secrétaire- trésorier

Absence motivée : Monsieur Marcel St-Jacques, conseiller

Présence dans la salle : une (1) personne.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R1110-246

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en plus de garder le point varia ouvert après l'ajout des points suivants :

- 900-1 Projet Peter Harris
- 900-2 Fabrique- réfrigérateur

Ordre du jour

0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 0.1 Prière
 - 0.2 Ouverture de la session
 - 0.3 Adoption de l'ordre du jour
 - 0.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du lundi 12 septembre 2011
 - 0.5 Période de questions
-

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 100-1 Demande d'annulation des intérêts sur taxes
 - 100-2 Équipe des bénévoles de la H.G. : Demande de soutien financier
 - 100-3 Club Quad Vallée-de-la-Gatineau Inc. : Demande d'une aide financière
-

110 CONSEIL MUNICIPAL

- 110-1 Avis de motion : Code d'éthique et de déontologie des élus
 - 110-2 Avis de motion règlement # 2011-001- stationnement
 - 110-3 Avis de motion règlement # 2011-002- paix, ordre et sécurité
 - 110-4 Avis de motion règlement # 2011-003- nuisances
 - 110-5 Avis de motion règlement # 2011-004- colportage
 - 110-6 Avis de motion règlement # 2011-005- animaux
 - 110-7 Avis de motion règlement # 2011-007- alarme
-

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-1 Présentation des comptes dus au 30 septembre 2011
- 130-2 Présentation des comptes payés au 30 septembre 2011
- 130-3 Présentation des salaires payés par dépôt direct ou par chèque au 30 septembre 2011
- 130-4 Rapport du dg des dépenses engagées
- 130-5 Caisse populaire – Relevé de compte au 30 septembre 2011

- 130-6 État des activités financières – suivi du budget 2011
130-7 Travaux chemin Jolivette – rapport final
130-8 Travaux Golf Algonquin – rapport final
130-9 Travaux chemin Saumure – rapport final

160 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 200-1 Avis de motion – règlement sur les feux à ciel ouvert et de brûlage
200-2 Avis de motion – règlement sur les détecteurs de fumée

300 TRANSPORT

- 300-1 Autorisation d'achat de sel d'hiver

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-1 MRCVG- Ordre du jour 21 septembre 2011
800-2 MRCVG – Procès-verbal du 21 juin 2011
800-3 Rappel Prix Hector-Fabre 2011
800-4 MRCVG – modification de la résolution 2011-R-AG206
800-5 CSSSVG – invitation séance publique d'information
800-6 Députée de Gatineau – accuse réception de notre demande de subvention dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

R1110-247

Adoption du procès-verbal de la session régulière du 12 septembre 2011

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

R1110-248

Demande d'annulation des intérêts sur taxes (propriété de Dominic Blais et Nadine Ménard)

CONSIDÉRANT QUE madame Nadine Ménard et monsieur Dominic Blais, propriétaires du 11, chemin du Golf, ont fait parvenir à la municipalité une demande afin que les intérêts portés à leur compte de taxes soient crédités puisqu'ils affirment ne jamais avoir reçu leur compte de taxes annuelles 2011;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge qu'il est de la responsabilité de tous les propriétaires de s'assurer que leur compte de taxes soit payé aux dates d'échéance prévues, et qu'advenant que celles-ci ne soient pas respectées, que le contribuable se voit appliquer de frais d'intérêts pour non paiement.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil est d'avis que les demandeurs ont manqué à leur responsabilité à titre de contribuables et par conséquent le conseil dit ne pouvoir acquiescer à la requête des demandeurs. Le montant d'intérêts pour les arrérages demeurera donc au compte de taxes.

Note au procès-verbal : Compte tenu que la demanderesse Mme Ménard est la nièce du conseiller Charles Rondeau, ce dernier s'est retiré lors des délibérations par le conseil pour la présente résolution.

ADOPTÉE

R1110-249

Équipe des bénévoles de la Haute-Gatineau – demande de soutien financier

CONSIDÉRANT QUE madame Dorothy St-Marseille, directrice de l'organisme connu comme « L'Équipe des bénévoles de la Haute-Gatineau » a fait parvenir une lettre adressée à l'attention des membres du conseil municipal, lettre de sollicitation d'un soutien financier pour son organisme;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de bénévoles de la Haute-Gatineau offre dans la région depuis 1983, un service de transport d'accompagnement, pour des raisons médicales seulement et ce aux personnes âgées de 55 ans et plus et aux personnes démunies qui n'ont aucun moyen de transport;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont d'avis que le service offert par l'organisme « Équipe de bénévoles de la Haute-Gatineau » est un service important et essentiel pour le groupe ciblé et qu'un certain nombre de citoyens de notre municipalité bénéficie de ce service et par conséquent, ils jugent que le service offert par cet organisme à but non-lucratif mérite d'être appuyé.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser une contribution financière à l'Équipe de bénévoles de la Haute-Gatineau pour l'année 2012 au montant de 500\$.

Note au procès verbal : Compte tenu que la contribution financière visé par la présente résolution est pour l'année 2012, le déboursée sera effecteur qu'en janvier 2012.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

ADOPTÉE

R1110-250

Club Quad Vallée-de-la-Gatineau inc. – demande d'une aide financière

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad Vallée-de-la-Gatineau inc. a fait parvenir à la municipalité une demande d'aide financière pour la réparation du pont situé dans le sentier (près du chemin du Lac à Larche) reliant Messines au sentier quad via Maniwaki et d'autres municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent que le quad est un moteur économique important pour la Haute-Gatineau et que le pont visé par la présente demande est un lien essentiel du sentier régional.

Sur une proposition de Paul Gorley,

Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'octroyer une aide financière de 500\$ au Club Quad Vallée-de-la-Gatineau inc. afin d'acquitter en partie les frais reliés à la réparation du pont dans le sentier reliant Messines au sentier quad via Maniwaki et d'autres municipalités et par conséquent le déboursé de cette somme est autorisé.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

CONSEIL MUNICIPAL

R1110-251

Avis de motion : code d'éthique et de déontologie des élus

Avis de motion est donné par le conseiller Charles Rondeau, qu'à une assemblée subséquente, il sera déposé pour approbation un règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus.

ADOPTÉE

R1110-252

Avis de motion règlement # 2011-001 - stationnement

Avis de motion est donné par le conseiller Charles Rondeau, qu'à une assemblée subséquente, il sera déposé pour approbation un règlement concernant le stationnement.

ADOPTÉE

R1110-253

Avis de motion règlement # 2011-002 – paix, ordre et sécurité

Avis de motion est donné par le conseiller Paul Gorley, qu'à une assemblée subséquente, il sera déposé pour approbation un règlement sur la paix, l'ordre et la sécurité.

ADOPTÉE

R1110-254

Avis de motion règlement # 2011-003 - nuisances

Avis de motion est donné par le conseiller Sylvain J. Forest, qu'à une assemblée subséquente, il sera déposé pour approbation un règlement sur les nuisances.

ADOPTÉE

R1110-255

Avis de motion règlement # 2011-004 - colportage

Avis de motion est donné par la conseillère Francine Jolivette, qu'à une assemblée subséquente, il sera déposé pour approbation un règlement sur le colportage.

ADOPTÉE

R1110-256

Avis de motion règlement # 2011-005 - animaux

Avis de motion est donné par le conseiller Éric Galipeau, qu'à une assemblée subséquente, il sera déposé pour approbation un règlement sur les animaux.

ADOPTÉE

R1110-257

Avis de motion règlement # 2011-007 - alarme

Avis de motion est donné par la conseillère Francine Jolivette, qu'à une assemblée subséquente, il sera déposé pour approbation un règlement concernant les alarmes.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R1110-258

Adoption de la liste des comptes dus au 30 septembre 2011

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des comptes dus tel que déposé et d'autoriser leur paiement pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2011, dont celui-ci représente une somme de 393 269.14\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1110-259

Pour accepter la liste des comptes payés au 30 septembre 2011

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèque et par prélèvements a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des comptes payés tel que déposée pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2011, dont celle-ci représente la somme de 111 545.46\$ pour 66 chèques émis et la somme de 27 162.95\$ pour 16 prélèvements effectués et ce pour la somme totale de 138 708.41\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1110-260

Pour accepter la liste des salaires payés par dépôt direct ou par chèque au 30 septembre 2011

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des salaires payés par dépôt direct au 30 septembre 2011, dont celle-ci représente la somme de 30 994.26\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1110-261

Rapport du DG des dépenses engagées

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 256-2006, le directeur général/ secrétaire trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Francine Jolivette,

Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier tel que déposé, pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2011, dont celui-ci représente une somme de 6582.34\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1110-262

Travaux chemin Jolivette – Approbation du rapport final

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé des travaux de drainage, de rechargement de gravier Mg-20, de mise en forme, de pose d'asphalte chaude et de traitement de surface double sur le chemin Jolivette (Jolivette, Jolivette Sud et Jolivette Nord);

CONSIDÉRANT QUE tous les menus travaux ont été complétés tel que prévu;

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil approuve les dépenses engagées pour la réalisation des travaux tel que mentionnés ci-dessus, pour la somme de 198 987.73\$

Que les deniers nécessaires pour acquitter l'ensemble des dépenses engagées proviennent des sources de financement suivantes :

1.	Contribution du programme sur la taxe sur l'essence et la contribution du Québec 2010-2013 (TECQ)	120 932.00\$
2.	Contribution de la municipalité, montant provenant du surplus non affecté :	33 855.73\$
3.	Contribution des contribuables – taxes de secteur (règlement d'emprunt 2011-287) :	44 200.00\$

ADOPTÉE

- **Note au procès-verbal : une analyse des coûts détaillés se retrouve en annexe A qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.**

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1110-263

Travaux Golf Algonquin – Approbation du rapport final

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé des travaux de drainage, de rechargement de gravier Mg-20, de mise en forme, de pose d'asphalte chaude et de traitement de surface double sur les chemins du projet domicilié du Golf Algonquin (chemins de l'Albatros, de l'Aigle, du Golf et de l'Oiselet);

CONSIDÉRANT QUE tous les menus travaux ont été complétés tel que prévu;

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil approuve les dépenses engagées pour la réalisation des travaux tel que mentionnés ci-dessus, pour la somme de 181 430.01\$

Que les deniers nécessaires pour acquitter l'ensemble des dépenses engagées proviennent des sources de financement suivantes :

1.	Contribution du programme sur la taxe sur l'essence et la contribution du Québec 2010-2013 (TECQ)	104 878.00\$
2.	Contribution de la municipalité, montant provenant du surplus non affecté :	29 412.01\$
3.	Contribution des contribuables – taxes de secteur (règlement d'emprunt 2011-287) :	47 140.00\$

ADOPTÉE

- **Note au procès-verbal : une analyse des coûts détaillés se retrouve en annexe B qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.**

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1110-264

Travaux chemin Saumure – rapport final

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé des travaux de drainage, de rechargement de gravier Mg-20, de mise en forme et de pose de traitement de surface double sur le chemin Saumure;

CONSIDÉRANT QUE tous les menus travaux ont été complétés tel que prévu;

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil approuve les dépenses engagées pour la réalisation des travaux tel que mentionnés ci-dessus, pour la sommes de 181 430.01\$

Que les deniers nécessaires pour acquitter l'ensemble des dépenses engagées proviennent des sources de financement suivantes :

1.	Contribution du programme sur la taxe sur l'essence et la contribution du Québec 2010-2013 (TECQ)	42 400.00\$
2.	Contribution de la municipalité, montant provenant du surplus non affecté :	11 886.34\$
3.	Budget courant – poste GL 02-32000-525	50 378.55\$

ADOPTÉE

- **Note au procès-verbal : une analyse des coûts détaillés se retrouve en annexe C qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.**

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

R1110-265

Avis de motion – règlement sur les feux à ciel ouvert et de brûlage

Avis de motion est donné par le conseiller Éric Galipeau, qu'à une assemblée subséquente, il sera déposé pour approbation un règlement sur les feux à ciel ouvert et de brûlage.

ADOPTÉE

R1110-266

Avis de motion – règlement sur les détecteurs de fumée

Avis de motion est donné par la conseillère Francine Jolivette, qu'à une assemblée subséquente, il sera déposé pour approbation un règlement sur les détecteurs de fumée.

ADOPTÉE

TRANSPORT

R1110-267

Autorisation d'achat de sel d'hiver

CONSIDÉRANT QUE le dg fait rapport aux membres du conseil que les besoins en sel d'hiver à être mélangé avec l'abrasif d'hiver pour la prochaine saison hivernale est de ± 100 tonnes métriques;

CONSIDÉRANT QUE le dg a procédé à une demande de prix auprès des entreprises Sifto Canada Corp. de Repentigny, de l'entreprise Mines Seleine de Montréal et de l'entreprise Mondocor de Ste-Famille pour la fourniture et le transport de sel d'hiver;

CONSIDÉRANT QUE la firme Sifto Canada a fait parvenir une proposition de 116.52\$ la TM livrée, que nous sommes toujours en attente du prix de la firme Mines Seleine et que l'entreprise Mondocor a fait savoir qu'il ne déposera pas de prix;

CONSIDÉRANT QUE le temps commence à presser pour la préparation de l'abrasif d'hiver et que la prochaine séance du conseil aura lieu que le 6 novembre prochain, date jugée trop tard.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat d'un volume de ± 100 TM de sel d'hiver, livré à un prix maximal de 116.52\$ la tonne métrique.

Note au procès-verbal : Advenant que la municipalité reçoit un prix de la firme Mines Saleine dans un délai raisonnable, le contrat d'achat de sel d'hiver devra être octroyé selon la formule du plus bas prix.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

VARIA

R1110-268

Proposition d'un projet d'implantation d'un musée sur les abords du corridor de la piste cyclable sur le territoire de la municipalité de Messines

CONSIDÉRANT QUE Peter Harris, retraité de la fonction publique du Canada, résidant à Gracefield Qc, a rencontré le maire, M. Cross et lui a proposé un projet d'implantation d'un musée sur les abords du corridor de la piste cyclable, dans la partie du périmètre urbain de la municipalité de Messines;

CONSIDÉRANT QUE le projet avancé par M. Harris consiste à reconstruire l'ancienne gare ferroviaire qui habitait la municipalité autrefois et d'y aménager un musée. Il dit que le Musée de la nature du Canada sis à Ottawa à un vaste inventaire dans sa collection d'œuvres d'art de la nature, dont des milliers de pièces sont conservées en entrepôt et non utilisées, que certains de ces artefacts pourraient servir à meubler un éventuel musée. Il déclare aussi avoir les contacts nécessaires afin d'obtenir le prêt des objets nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de M. Harris est à titre de consultant, moyennant un montant forfaitaire de 1 000\$, M. Harris propose à la municipalité de faire le montage du projet (concept), incluant l'estimé budgétaire pour la réalisation du projet, dont une fois que son rapport serait déposé, la municipalité en serait le promoteur;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent le projet déposé par M. Harris comme étant très intéressant pour la municipalité et que la somme demandée par ce dernier à titre de consultant est raisonnable considérant le service offert.

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil accepte la proposition de M. Harris et ce selon les termes tel que mentionnés ci-dessous:

- | | |
|--|----------|
| - Sur signature d'une entente liant les deux parties, un montant de 25% du montant forfaitaire sera versé | 250.00\$ |
| - Dépôt d'une première ébauche du concept du projet, un montant de 25% du montant forfaitaire sera versé | 250.00\$ |
| - Suite au dépôt final du rapport de concept et de l'approbation de Celui-ci par résolution du conseil, versement de la dernière tranche du montant forfaitaire, représentant 50% du montant forfaitaire | 500.00\$ |

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1110-269

Communauté Saint-Raphaël de Messines – demande de placer un congélateur et un réfrigérateur au sous-sol du CMC

CONSIDÉRANT QUE monsieur Léo R. Lapointe a déposé au nom du comité responsable de la communauté Saint-Raphaël de Messines une lettre à l'attention du conseil municipal demandant l'autorisation de placer un réfrigérateur et un petit congélateur au sous-sol de la salle Rejean-Lafrénière du Centre multiculturel et ce, afin de faciliter le fonctionnement de leurs activités (déjeuners communautaires, souper etc.);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal sont favorables à la demande telle que déposée par M. Lapointe.

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil autorise le comité responsable de la communauté Saint-Raphaël de Messines à installer les appareils ménagers au sous-sol tel que demandé et ce, conditionnel aux points suivants :

- Que la période de la présente autorisation et pour une période indéterminée;
- Que l'utilisation de l'espace nécessaire par la présente entente ainsi que la consommation d'électricité servant à alimenter le réfrigérateur et le congélateur soient à titres gratuites;
- Que la municipalité se réserve le droit de mettre fin à la présente entente sur un envoi écrit de trente (30) jours, sans avoir à justifier sa décision;
- Que le comité responsable de la communauté Saint-Raphaël de Messines s'engage à ne prendre aucune action légale ou autre contre la municipalité ou ses dirigeants pour la durée de la présente entente, soit des dommages subis au réfrigérateur ou au congélateur de quelque nature qu'il soit, incluant des pertes subies au contenu de ceux-ci soit dû à un manque d'électricité, du vandalisme, un vol ou de toute autre nature;
- Que le réfrigérateur et le congélateur soient placés à un endroit au sous-sol suite à une entente intervenue entre un représentant du comité responsable et le directeur général de la municipalité;
- Qu'advenant que l'endroit identifié n'est pas pourvu d'une prise d'alimentation en électricité, il sera de la responsabilité du comité responsable de la communauté Saint-Raphaël de voir à faire installer une telle prise et d'acquitter les frais. L'installation de toute prise devra être effectuée selon les règles de l'art, par un électricien licencié et ce, conformément à la Loi;
- Que la municipalité fournira au comité deux ensembles de clés donnant accès au bâtiment par la porte de secours côté sud de la salle et de la porte d'accès au sous-sol, que les clés seront remises aux personnes nommées par le comité suite à la signature par les personnes désignées auprès du bureau municipal dans le registre tenu à cette fin. **Afin de contrôler le nombre de clés en circulation et le nom des personnes qui en ont en leur possession, il sera interdit de faire des duplicatas des clés remises. De plus, advenant qu'un bénévole ayant une clé décide de se retirer du comité, le transfert de la clé entre le bénévole sortant et son remplaçant doit se faire auprès du bureau municipal en modifiant le registre des clés.**

ADOPTÉE

Note au procès-verbal : La présente résolution servira d'entente entre la communauté Saint-Raphaël de Messines et la municipalité de Messines. L'entente entrera en vigueur à la date de signature d'une copie certifiée conforme de la présente par les représentants autorisés des deux parties, dont le directeur général Jim Smith est autorisé à signer celle-ci au nom de la municipalité de Messines.

LEVÉE DE LA RÉUNION

R1110-270

Levée de l'assemblée

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 20h10.

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général/secrétaire- trésorier

ANNEXE A

MUNICIPALITÉ DE MESSINES
TRAVAUX DE DRAINAGE - CHEMIN JOLIVETTE
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2011

							Budget	
							<u>Prévu</u>	<u>Réel</u>
Contribution TECQ							93 600.00 \$	120 932.00 \$
Contribution municipalité							26 203.97	33 855.13
Taxes de secteur - contribuable							44 200.00	44 200.00
							<hr/>	<hr/>
							164 003.97 \$	198 987.13 \$
# G/L	<u>Description</u>	<u># facture</u>	<u>Montant</u>	<u>TPS</u>	<u>TVQ</u>	<u>Total</u>		
03-31001-020	Marcel Baril Ltée	1762811	7 866.97 \$	393.35 \$	702.12 \$	8 569.09 \$	155 434.88 \$	
	Journal La Gatineau		167.61	8.38	14.96	182.57 \$	155 252.31 \$	
	9115-1951 Québec Inc. (Excavatech J.L.)	38 h @ 140.00\$	5 320.00	266.00	474.81	5 794.81 \$	149 457.50 \$	
	9115-1951 Québec Inc. (Excavatech J.L.)	19 h @ 140.00\$	2 660.00	133.00	237.41	2 897.41 \$	146 560.09 \$	
	TENAQUIP limited	facture 8970855-00	54.00	2.70	4.82	58.82 \$	146 501.27 \$	
	9001-0216 Québec Inc. - Carrière Tremblay	MG 20 - 2100 t.m. @ 4.95\$	10 395.00	519.75	927.75	11 322.75 \$	135 178.52 \$	
	Lou-Tec express		16.50	0.83	1.47	17.97 \$	135 160.55 \$	
	François Lafontaine	2100 T.M. @ 0.50\$	1 050.00			1 050.00 \$	134 110.55 \$	
	Jean-Guy Lafontaine	2100 T.M. @ 0.50\$	1 050.00			1 050.00 \$	133 060.55 \$	
	9115-1951 Québec Inc. (Excavatech J.L.)	38 h @ 140.00\$	5 320.00	266.00	474.81	5 794.81 \$	127 265.74 \$	
	Stéphane Beauregard	8.75 h @ 69.23\$	605.77			605.77	126 659.97 \$	
	Ferme Philippe Lafontaine	7.25 h @ 69.23\$	501.92	25.10	44.80	546.72	126 113.25 \$	
	Réal Bernatchez	7 h @ 69.23\$	484.61	24.23	43.25	527.86	125 585.39 \$	
	Transport Serge Lapointe	8.75 h @ 69.23\$	605.77	30.29	54.05	659.82	124 925.57 \$	
	Sintra - Inc. - asphalte		141 947.27	7 097.36	12 668.79	154 616.06	29 690.49 \$-	
	Const. Michel Lacroix		1 213.08	60.65	108.27	1 321.35	31 011.84 \$-	
	Patrick Morin	17.5 h @ 69.23\$	1 211.52	60.58	108.14	1 319.66	32 331.50 \$-	
	Réserve - gravier	210 T.M. @ 6.39\$	1 341.90			1 341.90	33 673.40 \$-	
	Serge Gagnon	8.75 h @ 69.23\$	605.77	30.29	54.06	659.83	34 333.23 \$-	
	2 jours @ 173.33\$ + transp.							
	Location Hewitt (compaction)	250.00\$	596.68	29.83	53.25	649.93	34 983.16 \$-	
	<u>Total</u>		<u>183 014.37</u>		<u>15 972.76</u>	<u>198 987.13</u>		<u>198 987.13</u>
								<u>0.00 \$</u>

Suzanne Houle, CGA
 Directrice adjointe aux ressources

ANNEXE B

MUNICIPALITÉ DE MESSINES
TRAVAUX DE DRAINAGE - GOLF ALGONQUIN
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2011

Contribution TECQ
 Contribution municipalité
 Taxes de secteur - contribuable

	<u>Budget</u>	<u>Réel</u>
	<u>Prévu</u>	
	89 585.00 \$	102 710.00 \$
	25 123.39	28 800.36
	47 140.00	47 140.00
	<u>161 848.39 \$</u>	<u>178 650.36 \$</u>

# G/L	<u>Description</u>	<u># facture</u>	<u>Montant</u>	<u>TPS</u>	<u>TVQ</u>	<u>Total</u>	
03-31001-015	Métal Gosselin	1762811	3 050.18 \$	152.51 \$	272.23 \$	3 322.41 \$	158 525.98 \$
	Patrick Morin	233788	2 769.20	138.46	247.15	3 016.35	155 509.63 \$
	Qoui-Mi Excavation	668923	11 557.50	577.88	1 031.51	12 589.01	142 920.62 \$
	Martel & Fils	244868	59.98	3.00	5.33	65.31	142 855.31 \$
	Martel & Fils	245247	89.94	4.50	8.03	97.97	142 757.34 \$
	Matériaux Bonhomme	83227	32.95	1.65	2.94	35.89	142 721.45 \$
	Construction Edelweis	168794	339.00	16.95	30.26	369.26	142 352.19 \$
	Construction Edelweis	168795	318.00	15.90	28.39	346.39	142 005.80 \$
	Retour en inventaire	ponceaux	-1 447.21			-1 447.21	143 453.01 \$
	Marcel Baril Ltée		926.70	46.34	82.71	1 009.41	142 443.60 \$
	Journal La Gatineau		167.61	8.38	14.96	182.57	142 261.03 \$
	TENAQUIP limited		54.00	2.70	4.82	58.82	142 202.21 \$
	Carrière Tremblay	6000 T. M. @ 4.95\$	29 700.00	1 485.00	2 650.73	32 350.73	109 851.48 \$
	François Lafontaine	6000 T.M. @ 0.50\$	3 000.00			3 000.00	106 851.48 \$
	Jean-Guy Lafontaine	6000 T.M. @ 0.50\$	3 000.00			3 000.00	103 851.48 \$
	Stéphane Beauregard	14.75 h @ 69.23\$	1 021.14			1 021.14	102 830.34 \$
	Armande Lafrenière	7 h @ 69.23\$	484.61	24.23	43.25	527.86	102 302.48 \$
	Carrière Beauregard	8.75 h @ 69.23\$	605.76	30.29	54.06	659.82	101 642.66 \$
	Ferme Philippe Lafontaine	14.5 h @ 69.23\$	1 003.84	50.19	89.59	1 093.43	100 549.23 \$
	Transport Sylvie Montreuil	7 h @ 69.23\$	484.61	24.23	43.25	527.86	100 021.37 \$
	Serge Lapointe	15.75 h @ 69.23\$	1 090.37	54.52	97.32	1 187.69	98 833.68 \$
	Transport Luc Charland	24 h @ 69.23\$	1 661.52	83.08	148.29	1 809.81	97 023.87 \$
	Sintra Inc. - asphalte		96 806.90	4 840.35	8 640.02	105 446.92	8 423.05 \$-
	Patrick Morin	26.25 h @ 69.23\$	1 817.29	90.86	162.19	1 979.48	10 402.53 \$-
	Réserve - gravier	525 t.M. @ 6.39\$	3 354.75			3 354.75	13 757.28 \$-
	Serge Gagnon	26.75 h @ 69.23\$	1 851.90	92.59	165.28	2 017.18	15 774.46 \$-
		4 jours @ 173.33\$ +					
	Location Hewitt (compaction)	transp. 250.00\$	943.32	47.17	84.19	1 027.51	16 801.97 \$-
	<u>Total</u>		<u>164 743.86</u>		<u>13 906.50</u>	<u>178 650.36</u>	<u>178 650.36</u>
							<u>0.00 \$</u>

ANNEXE C

MUNICIPALITÉ DE MESSINES
TRAVAUX CHEMIN SAUMURE
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2011

					<i>Budget</i>	
					<i>Prévu</i>	<i>Réel</i>
Contribution TECQ					42 400.00 \$	42 400.00 \$
Contribution municipalité					11 886.34 \$	11 886.34 \$
Budget courant - #02-32000-521						50 378.55
					<hr/>	<hr/>
					54 286.34 \$	104 664.89 \$
# G/L	Description	Montant	TPS	TVQ	Total	
03-31001-(
	Serge Lapointe Transport	1 401.90 \$	70.10 \$	125.12 \$	1 527.02 \$	52 759.32 \$
	Matériaux Bonhomme	65.90	3.30	5.88	71.78 \$	52 687.54 \$
	Marcel Baril Ltée	5 298.35	264.91	472.87	5 771.22 \$	46 916.32 \$
	(Excavatech J.L.) 22-07-2011	5 390.00	269.50	481.06	5 871.06 \$	41 045.26 \$
	(Excavatech J.L.) 29-07-2011 (38 hres)	5 040.00	252.00	449.82	5 489.82 \$	35 555.44 \$
	(Excavatech J.L.)	770.00	38.50	68.72	838.72 \$	34 716.72 \$
	Robert Beauregard	1 661.52	83.08	148.29	1 809.81 \$	32 906.91 \$
	Tremblay	143.32	7.16	12.79	156.11 \$	32 750.80 \$
	Construction Michel Lacroix 13 tonnes @ 11\$	132.77	6.64	11.85	144.62 \$	32 606.18 \$
	Stéphane Beauregard	2 405.74	0.00	0.00	2 405.74 \$	30 200.44 \$
	TENAQUIP 8970855-00	54.00	2.70	4.82	58.82 \$	30 141.62 \$
	Tremblay 4.95\$	20 542.50	1 027.13	1 833.42	22 375.92 \$	7 765.70 \$
	François Lafontaine 4150 t.m. @ .50\$	2 075.00	0.00	0.00	2 075.00 \$	5 690.70 \$
	Jean-Guy Lafontaine 4150 t.m. @ .50\$	2 075.00	0.00	0.00	2 075.00 \$	3 615.70 \$
	Stéphane Beauregard 19.75 h @ 69.23\$	1 367.29			1 367.29 \$	2 248.41 \$
	9071-5004 Québec Inc.(Luc Charland) 10 h @ 69.23\$	692.30	34.62	61.79	754.09 \$	1 494.32 \$
	Ferme Philippe Lafontaine 20.25 h @ 69.23\$	1 401.91	70.09	125.12	1 527.03 \$	32.71 \$-
	Réal Bernatchez 9.75 h @ 69.23\$	674.99	33.75	60.24	735.23 \$	767.94 \$-
	9001-0216 Québec Inc. Carrière Tremblay 117.24 tonnes @ 9.7	1 141.72	57.08	101.90	1 243.62 \$	2 011.56 \$-
	Transport Serge Lapointe 20 h @ 69.23\$	1 384.60	69.23	123.58	1 508.18 \$	3 519.74 \$-
	Sintra Inc. - asphalte	38 970.00	1 948.50	3 478.07	42 448.07 \$	45 967.81 \$-
	Michel Lacroix Construction	614.24	30.71	54.82	669.06 \$	46 636.87 \$-
	Patrick Morin 21 h @ 69.23\$	1 453.83	72.69	129.75	1 583.58 \$	48 220.45 \$-
	Location Hewitt Inc 2 jours + transport	596.68	29.83	53.25	649.93 \$	48 870.38 \$-
	Serge Gagnon 20 h @ 69.23\$	1 384.60	69.23	123.57	1 508.17 \$	50 378.55 \$-
					- \$	
	Total	96 738.16 \$		7 926.73 \$	104 664.89 \$	104 664.89 \$
						<hr/>
						0.00 \$